

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 17 décembre 2012, 19 h 45, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Présences : **MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Absence motivée : **M. Lauréat Plante**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

12-12-275 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE les points ci-dessous soient ajoutés à l'ordre du jour de la séance d'ajournement en y laissant le varia ouvert:

12-12-276 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2012, au montant total de 453 764,26 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 novembre 2012.

Michelyne Leblanc, trésorière

12-12-277 FINANCEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE les dépenses en immobilisation ci-dessous soient financées comme suit :

Par le Fonds d'administration :

- Projecteur Camping : 519,99 \$
- Moniteurs – Édifices administration : 530,07
- Œuvre d'art – Salle Charles-Dugas : 3 739,01
4 789,07 \$

Par le Fonds de roulement (remboursable sur 10 ans à compter de l'année 2013) :

- Tondeuse au golf : 75 412,00 \$

12-12-278 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT AVEC SOUFFLEUSE SUR LES PORTIONS DE CHEMIN SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

Monsieur Jean-Guy Cyr donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement concernant les travaux de déneigement avec souffleuse sur les portions de chemin sous la responsabilité de la Ville de Carleton-sur-Mer.

12-12-279 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2013

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE les membres du conseil municipal siégeront aux dates et aux endroits ci-dessous pour les séances de l'année 2013:

| DATE | | ENDROIT |
|--|------|-----------------------------|
| Séance ordinaire : lundi 7 janvier | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance ordinaire : lundi 4 février | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance ordinaire : lundi 4 mars | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance ordinaire : lundi 8 avril | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance ordinaire : lundi 6 mai | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance ordinaire : lundi 3 juin | 20 h | O.T.J. de Saint-Omer |
| Séance ordinaire : mardi 2 juillet | 20 h | O.T.J. de Saint-Omer |
| Séance ordinaire : lundi 5 août | 20 h | O.T.J. de Saint-Omer |
| Séance ordinaire : mardi 3 septembre | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance ordinaire : lundi 7 octobre | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance ordinaire : lundi 4 novembre | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance ordinaire : lundi 2 décembre | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |
| Séance extraordinaire : lundi 16 décembre | 20 h | salle Lavoie-St-Laurent |

12-12-280 DÉROGATION MINEURE – JACQUES MICHAUD (34, RUE DES BOULEAUX À CARLETON) - DÉCISION DU CONSEIL

ATTENDU QUE ce changement réglementaire a fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion du 20 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un bâtiment est possible sans déroger à aucune norme du règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne s'agit pas d'une situation existante;

CONSIDÉRANT QUE d'accepter cette demande de dérogation mineure pourrait créer un précédent;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure, quoi que recevable, ne cadre pas dans les principes du règlement sur les dérogations mineures et de l'urbanisme durable;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 3 décembre 2012, concernant la demande en dérogation mineure de monsieur Jacques Michaud pour le lot 6B-27-28 situé au 34, rue des Bouleaux à Carleton, le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure suivante :

« La demande consiste à permettre l'implantation d'une maison mobile sur le lot 6B-27-28, situé au 34, rue des Bouleaux, ayant une longueur de 11.15 mètres et une largeur de 3.81 mètres, alors que le règlement de zonage 2009-155 prévoit une longueur de 16 mètres et une largeur de 4.25 mètres. La demande consiste aussi à permettre que la maison mobile ne soit pas implantée perpendiculairement à la rue, tel que prévu par le règlement 2009-155. »

12-12-281 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 12-04-96 – PROGRAMME D’ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC) a été récemment créée;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu d’éviter toute ambiguïté à l’égard des dispositions légales de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC) est l’organisme reconnu et légitime notamment en matière de contribution financière;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE le Conseil municipal met fin à la mise en application du programme d’accès à la propriété, tel qu’il appert à la résolution numéro 12-04-96 et transmet cette initiative à la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC).

12-12-282 RÉFORME DE L’ASSURANCE-EMPLOI

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a procédé à une réforme de l’assurance-emploi;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées auront des impacts négatifs sur la structure économique naturelle de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées accentueront la difficulté de la planification et du maintien des activités des entreprises dites saisonnières;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées accentueront la difficulté de rétention de la population régionale et locale;

CONSIDÉRANT la mise en place de la Table de l’assurance-emploi;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer dénonce la réforme de l’assurance-emploi et appuie les démarches de la Table de l’assurance-emploi.

12-12-283 APPUI À L’OFFRE POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN CUISINE À CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE l’offre du nouveau programme de formation professionnelle en cuisine à Carleton-sur-Mer par la Commission scolaire René-Lévesque, en collaboration avec la Commission scolaire des Chic-Chocs, répond à une demande manifeste des acteurs de la restauration et de l’hôtellerie de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette offre contribue à la consolidation de la formation professionnelle dans le milieu;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet de la Commission scolaire René-Lévesque en collaboration avec la Commission scolaire des Chic-Chocs.

12-12-284

PROJET MER ET MONTAGNE - APPUI À LA CORPORATION DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT SAINT-JOSEPH

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté une planification stratégique dans laquelle il est indiqué qu'un des principaux atouts touristiques de la municipalité est le Mont St-Joseph;

ATTENDU QUE la population a maintes fois manifesté ces dernières années à la Ville sa préoccupation à l'égard de la préservation et du développement de cette montagne;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont Saint-Joseph est un organisme à but non lucratif dont la mission cadre bien avec les objectifs exprimés dans la planification stratégique de la Ville et qu'elle est le principal collaborateur dans le dossier de cette remarquable montagne;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Mont St-Joseph a présenté le projet Mer et Montagne à l'administration municipale et que ce projet est cohérent avec les objectifs de la Ville en matière de préservation, de mise en valeur et de développement de la montagne;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont St-Joseph pour la réalisation du projet Mer et Montagne et dans leur éventuelle demande de contribution financière aux organismes visés.

12-12-285

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2012-2013 – DOSSIER N° 00019670-2

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 14 240 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Ville de Carleton-sur-Mer et que le dossier de vérification a été constitué.

12-12-286

APPUI – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE CARLETON-SUR-MER (SDMC) DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE AU PACTE RURAL – VOLET LOCAL ET RÉGIONAL

ATTENDU QUE la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer a pour mission le développement de Carleton-sur-Mer et des environs au niveau économique, social, sportif et culturel;

ATTENDU la présence du Pacte rural de la MRC d'Avignon, volets territorial et municipal;

CONSIDÉRANT QUE la configuration géographique du territoire est propice à l'organisation d'un événement sportif du type d'un « raid d'aventure »;

CONSIDÉRANT QU' un « raid d'aventure » favorisera l'étirement de la période touristique et la promotion de l'activité sportive auprès de la jeunesse et de la population en général;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'événement se traduira par des retombées économiques pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la SDMC a sollicité la Ville pour obtenir une aide financière dans la réalisation de ses projets;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Raid International Gaspésie » cadre avec les objectifs et les critères du Pacte rural;

Il est proposé par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer lors de la demande financière du projet « Raid International Gaspésie » dans le cadre du Pacte rural de la MRC d'Avignon pour les volets municipal et territorial.

12-12-287 TRANSFERT DE 13 675 \$ FONDS RÉSERVÉ – DROIT CARRIÈRES ET SABLIERES

ATTENDU la présence du fonds réservé « droit carrières et sablières »;

Il est proposé par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le Conseil de ville autorise le transfert de 13 675 \$ du fonds réservé – Droit de carrières et sablières aux activités de fonctionnement. Ce montant représente des dépenses de pavage manuel pour la réfection de certaines voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable.

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets d'ajouter à l'ordre du jour.

12-12-288 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Douze (12) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

12-12-289 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 09, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever l'assemblée.

Accepté.